



MINUSCA

COMMUNIQUE DE PRESSE

CP/SPK#018/2015

LA MINUSCA SE FELICITE DES ASSURANCES DE LIBERTE DU MOUVEMENT PAR LE PREMIER MINISTRE CENTRAFRICAIN A LA COMMUNAUTE PEULHE DE YALOKE

Bangui, le 22 mai 2015 -La Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) se félicite de la visite mercredi à Yaloké, à 191 km de Bangui, d'une délégation conduite par le Premier ministre centrafricain, Mahamat Kamoun.

Les rencontres avec les notabilités et, d'une manière générale, avec les habitants de la ville, notamment les représentants de la communauté peulhe, ont permis de recueillir directement les préoccupations des populations et de mesurer les résultats en matière de protection des civils. Les échanges ont surtout été l'occasion pour le Chef du Gouvernement de réaffirmer la liberté de mouvement reconnue à tous, conformément à la loi centrafricaine, aux conventions internationales y compris sur les droits humains.

La MINUSCA a participé à cette visite, à travers la Représentante spéciale Adjointe du Secrétaire général des Nations Unies pour la République centrafricaine, Diane Corner. La MINUSCA salue cette déclaration qui correspond à ses attentes en même temps qu'elle consacre ses efforts destinés à la protection des civils, élément prioritaire de son mandat.

La MINUSCA, en coopération avec les agences humanitaires des Nations Unies, va œuvrer à traduire dans les faits les assurances du Premier ministre pour continuer de sauver des vies humaines, pour protéger les plus vulnérables et afin de faciliter les réunifications familiales.

